



Table-ronde avec les collectifs de victimes

Introduction de Sarah El Haïry, Haute-commissaire à l'Enfance

Mardi 13 janvier 2026

Seul le prononcé fait foi.

Je souhaite avant toute chose remercier les représentants des différents collectifs de victimes ici présents.

Votre présence témoigne à la fois de votre engagement, de votre courage et de votre exigence légitime à l'égard des pouvoirs publics.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour un moment important, attendu et structurant : le lancement des concertations en vue de la création d'un futur Conseil des victimes.

Cette initiative répond à :

- une demande forte et ancienne des collectifs de victimes et des associations qui œuvrent quotidiennement à leurs côtés ;
- une orientation clairement identifiée par le Premier ministre de l'époque, François BAYROU, dans le cadre de la commission d'enquête sur les modalités du contrôle par l'Etat et de la prévention des violences dans les établissements scolaires.

Il ne s'agit donc ni d'une initiative isolée, ni d'un effet d'annonce, mais bien d'un prolongement institutionnel d'un travail collectif engagé depuis plusieurs années.

Depuis plusieurs années, nous assistons à un mouvement profond de libération de la parole des victimes.

Cette parole :

- traduit une prise de conscience collective de l'ampleur des violences faites aux enfants ;
- révèle une société dont le seuil de tolérance à la violence recule, à juste titre ;
- exprime une attente forte : être entendue, crue, reconnue, et surtout prise en compte.

Cette parole ne peut ni rester lettre morte, ni être instrumentalisée, ni être reléguée au seul registre de l'émotion. Elle doit désormais produire des effets concrets sur nos politiques publiques.

L'ambition de cette démarche est claire et exigeante : associer les victimes d'hier aux politiques de prévention et de protection des enfants d'aujourd'hui et de demain.

Cela suppose :

- de reconnaître pleinement le savoir expérientiel des victimes devenues adultes ;
- de dépasser une logique uniquement testimoniale ;
- d'affirmer que cette expérience constitue une expertise à part entière, utile, légitime et nécessaire à l'action publique.

Il ne s'agit donc pas seulement d'écouter, mais de co-construire.

Mon ambition est d'enclencher l'étape d'après, celle où les victimes deviennent des maillons essentiels de la construction des politiques publiques, du fait de leur expertise et de leur expérience.

S'il y a bien une chose que je veux retenir des expériences précédentes, c'est que le sujet des violences faites aux enfants, ne peut plus être politiquement pensé et construit sans vous.

Cette initiative n'a pas vocation à devenir une commission de réparation.

Cela ne signifie en aucun cas que la reconnaissance du statut de victime, ni les enjeux de réparation, seraient minimisés :

- une commission d'enquête a été menée ;
- un comité de suivi existe ;
- Des parlementaires travaillent sur une proposition de loi.

Mais le rôle du Haut-commissariat à l'Enfance est autre : protéger les enfants, aujourd'hui et demain, en agissant sur les leviers de prévention, de détection et de protection.

Conformément au décret du 10 février 2025, le HCE a pour missions de :

- concourir à la définition des politiques publiques de protection de l'enfance ;
- organiser la concertation et le dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- proposer des orientations pour lutter contre les violences faites aux enfants.

C'est dans ce cadre précis que s'inscrit cette démarche.

Je crois profondément à la force des concertations pour parvenir au plus large consensus possible.

Les propositions que je formulerais :

- ne seront pas écrites sur un coin de table ;
- ne seront ni descendantes, ni prédéterminées.

Ce serait contreproductif et contraire aux attentes légitimes des victimes.

La méthode repose sur :

- sept questions structurantes, sans ligne rouge ni tabou ;
- un questionnaire transmis à l'ensemble des participants, permettant à chacun d'apporter son expertise, son regard et ses propositions.

Chacun a donc un véritable pouvoir de contribution.

La concertation se déroulera en trois étapes successives :

1. les collectifs de victimes, en priorité ;
2. les associations ;
3. les personnalités dites « qualifiées ».

Ce choix est assumé : la primeur est donnée aux collectifs de victimes, car ce sont eux qui sont à l'origine de cette demande et qui en portent l'exigence.

À l'issue de ces travaux, en cas de consensus, le Haut-commissariat proposera à l'Exécutif des orientations visant à structurer un Conseil des victimes.

L'enjeu est désormais d'imaginer les contours d'un Conseil des victimes :

- ses prérogatives ;
- son champ d'action ;
- sa représentativité.

De nombreuses instances existent déjà : CNPE, HAS, GIP France Enfance Protégée, CIIVISE, notamment.

L'objectif n'est ni de superposer les structures, ni de créer un échelon supplémentaire sans utilité.

Il s'agit de s'inscrire intelligemment dans l'existant, pour bâtir une instance :

- fonctionnelle ;
- cohérente ;
- efficace ;
- et capable de s'inscrire dans la durée.

Enfin, je souhaite être transparente : la question de l'installation du Conseil et de la désignation de ses membres est prématurée à ce stade.

Avant de parler de personnes, il faut :

- s'accorder sur les principes.
- définir le cadre ;
- préciser les missions ;
- clarifier la valeur ajoutée ;

C'est le sens même de ces concertations : prendre le temps de bien faire, plutôt que d'aller vite et mal.

Les questions posées ont pour objectif de dresser les contours du conseil :

- Quelles attentes ;
- Quel périmètre ;
- Quelles missions ;
- Comment assurer une représentativité du Conseil ;
- Quelle forme d'instance, en cohérence avec les autres organismes existants ;

Voici l'ordre de passage :

- Collectif des victimes de Le Scouarnec ;
- Collectif Saint-Dominique de Neuilly ;
- Collectif Saint-Stanislas ;
- Collectif Justice et Reconstruction de Bétharram ;
- Collectif du village de Riaumont ;
- Collectif d'Angreviers ;
- Collectif de Bétharram ;
- AMPASEO ;
- Collectif Notre-Dame de Garaizon ;
- Association des victimes de Bétharram ;
- Collectif Saint-François-Xavier d'Ustaritz ;
- La parole accueillie ;
- De la parole aux actes ;
- Collectif Cendrillon :
- Sainte-Croix des Neiges.